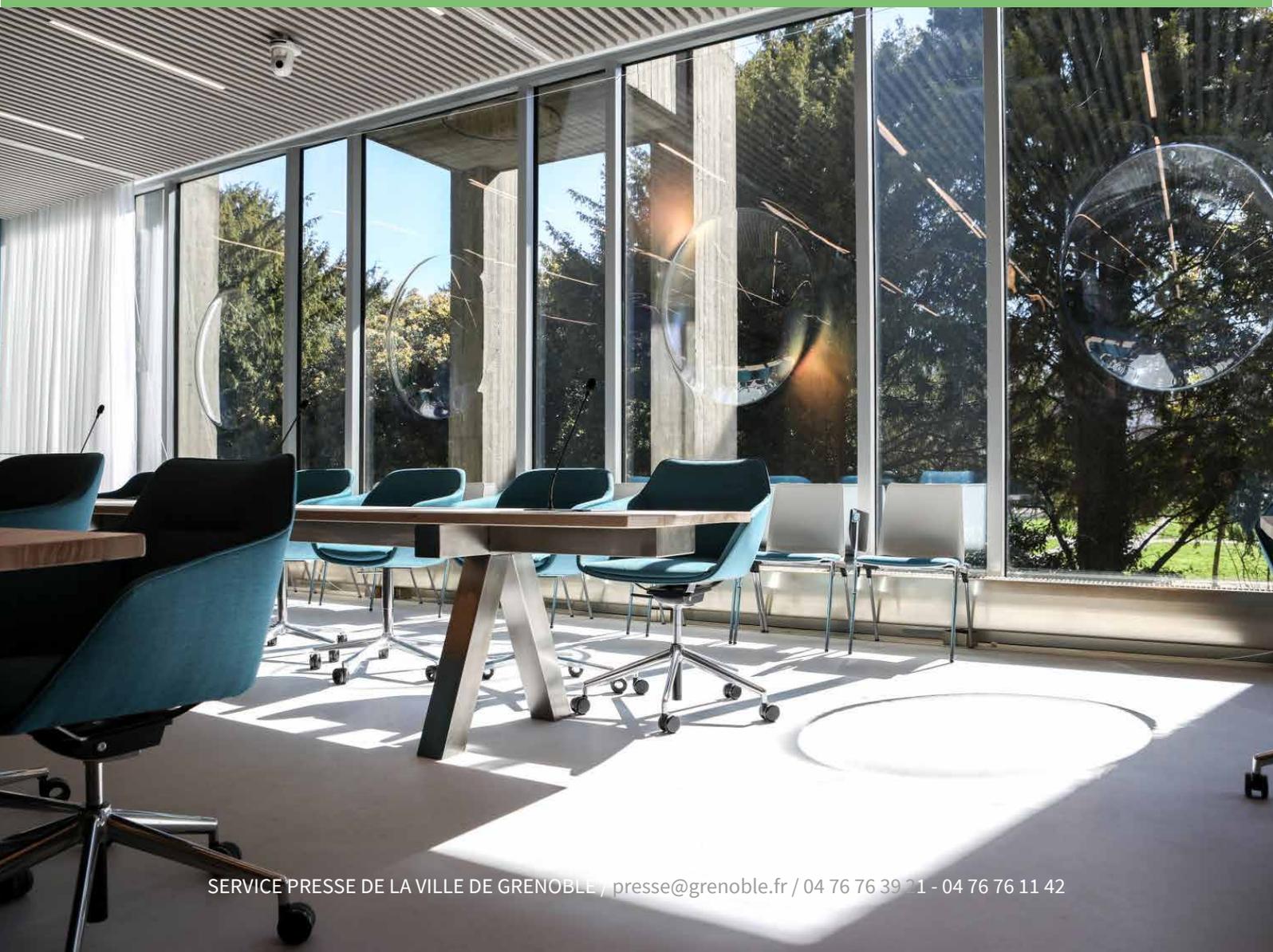




Dossier de presse

Lundi 13 mai 2024

Conseil municipal du lundi 13 mai 2024





Visite du Jardin des Plantes et du parc Josephine Baker et pique-nique au Jardin des plantes dans le cadre de la semaine bleue, Semaine Nationale des Retraités et Personnes Agées © Jean-Sébastien FAURE, Ville de Grenoble 2023

Une nouvelle stratégie pour améliorer la vie des aîné-es et des aidant-es

2-(35633) ACTION SOCIALE - Politique de la Ville et du CCAS en faveur des aîné-es, des aidant-es et de l'intergénérationnel
3-(35737) ACTION SOCIALE - Adoption d'un règlement intérieur et d'une Charte de l'engagement du Conseil des aîné-es de Grenoble

Le conseil municipal a adopté la Politique de la Ville et du CCAS en faveur des aîné-es, des aidant-es et de l'intergénérationnel. Grenoble, ville solidaire, est attentive à ce que chaque aîné-e puisse trouver les ressources nécessaires à sa vie quotidienne, en cœur des quartiers, avec une attention particulière pour les quartiers populaires.

Cette politique propose une évolution de la politique municipale en direction des personnes âgées : elle marque le passage d'une logique fortement marquée par la gestion d'établissements et services médico-sociaux, à la proposition plus affirmée d'une offre territoriale cohérente et plurielle, prenant en compte la diversité des parcours des usagers-ères tant à domicile qu'en établissement, ainsi que la pluralité des envies des aîné-es d'aujourd'hui et de demain. Elle porte haut les principes d'action suivant : Participation et citoyenneté, Proximité et adaptabilité, Diversité d'offres, Liberté de choix et Prendre soin.

Les aîné-es à Grenoble, un public qui cumule des fragilités sociales et écologiques

Selon la dernière analyse des besoins sociaux à Grenoble du CCAS, en 2018, 32 200 personnes âgées de plus de 60 ans vivaient à Grenoble, et représentaient environ 20% de la population. Le niveau de vie des Grenoblois-es de 60-74 ans, est inférieur à celui des aînés des autres territoires : leur taux de pauvreté s'élève à 14%, soit 5 points de plus qu'à l'échelle de la métropole. A Grenoble, les aîné-es vivent majoritairement seul-es dans leur logement. En 2015, près de 5 000 personnes de 80 ans et plus, vivaient seules chez elles, soit plus de la moitié de la tranche d'âge. Leur nombre est en augmentation de 2,3% par an depuis 2014.

3 piliers de la politique en faveur des aîné-es, des aidant-es et de l'intergénérationnel

► **La démarche « Ville Amie des Aîné-es » (VADA)** : Depuis 2016, Grenoble est engagée dans la démarche « Ville Amie Des Aîné-es », créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2005 pour promouvoir un « mieux vivre ensemble » au sein des territoires. Cette démarche participative repose sur l'implication des personnes de 55 ans et plus, via le Conseil des Aîné-es notamment. La Ville est labellisée au niveau or depuis 2021. Parmi les actions et initiatives innovantes menées depuis 2016, on peut citer : la création de la Mission Lutte contre l'isolement des personnes âgées, la gratuité des ateliers prévention au sein des six Pôles d'Animation Gérontologique et Intergénérationnelle (PAGI), la généralisation de mobilier urbain adapté à l'avancée en âge, la création du Guide des aîné-es, la démarche d'urbanisme favorable à la santé intégrant les enjeux de vieillissement, l'organisation de groupes de travail participatifs autour du parcours résidentiel ou encore l'installation d'un espace de convivialité et de solidarité intergénérationnelle sur le quartier de la Villeneuve.

► **Le Conseil des Aîné-es** : Depuis 2019, cette instance participative, réunie chaque mois, contribue activement à faire vivre la démarche VADA, tout en impulsant ses propres initiatives, en faveur de la qualité de vie de tous-tes les aîné-es. Le Conseil des Aîné-es est régulièrement sollicité pour contribuer à des projets transversaux portés par la Ville et le CCAS de Grenoble et ses partenaires (aménagement de l'accueil de l'EHPAD André Léo, réflexions autour du futur tiers lieu de la Résidence autonomie Saint-Bruno, Plan de soutien aux aidant-es, académie de la confiance, semaine bleue, forum seniors, opportunité de création d'une conciergerie par le bailleur social Actis, Grenoble la nuit, etc.).

► **La future Cité des Aîné-es et des Aidantes** : Située dans les locaux de l'ex EHPAD Narvik dans le quartier Hoche, la Cité sera un espace ressources d'information, d'orientation, d'accès aux droits, de lutte contre l'isolement, de dépistage des fragilités et de répit pour les aidant-es. Elle est aussi pensée pour être un espace de coordination entre professionnel-les et de prospective sur le bien-vieillir. La Cité des aîné-es et des aidant-es devrait ouvrir ses portes d'ici l'été 2025.

Des services pour favoriser le lien social, accompagner le vieillissement à domicile et offrir des hébergements de qualité

► **Des lieux et des événements pour créer du lien** : les 10 Maisons des Habitant-es, les ateliers proposés par les Pôles d'Animation Gérontologique et Intergénérationnelle (PAGI) dont les ateliers « Bougeons ensemble », les thés dansants, les Noël à domicile, l'ouverture de la restauration et de certaines activités des EHPAD et des Résidences autonomes (RA) aux personnes extérieures, les chantiers jeunes au sein des EHPAD et Résidences autonomes, la plateforme Volontaires Solidaires de Grenoble permettant de proposer son aide ou d'en bénéficier, etc.



EHPAD André-Léo © Alain FISCHER, Ville de Grenoble 2023

► **Accompagnement du vieillissement à domicile** : La question de l'écoute et du libre choix est primordiale. La majorité des aîné-es souhaitent continuer à vivre dans leur logement. Pour les aider, la Ville et le CCAS mettent en place un certain nombre de services dont la restauration à domicile, une équipe dédiée aux soins infirmiers à domicile ou encore le registre des personnes fragiles et isolées.

► **Des hébergements de qualité conçus comme des lieux de vie, ouverts sur leurs quartiers** : Le CCAS de Grenoble gère plusieurs établissements d'accueil et d'hébergement de personnes âgées : un centre d'accueil de jour, auquel est adossé la Maison des aidant-es Denise Belot, 4 Résidences autonomie et 2 Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Le **nouvel EHPAD André Léo**, situé au cœur de la ZAC Flaubert et portant le nom d'une écrivaine féministe, a accueilli ses premier-es résident-es en septembre 2022. L'établissement dispose de 84 places dont 28 en unités protégées dédiées à l'accueil des personnes atteinte de maladies neuroévolutives comme Alzheimer. Il propose également un hébergement séquentiel permettant d'offrir un répit à des aidant-es en accueillant leur proche, déjà usager du centre d'accueil de jour, pour des séjours de courtes durées. Le Café Léo, un tiers-lieu au cœur de l'EHPAD et ouvert sur le quartier accueille les résident-es, leurs proches, les agent-es et les personnes extérieures, autour de nombreuses activités. En outre, la création d'une **nouvelle résidence en centre-ville**, sera effective en lieu et place de l'actuel EHPAD Saint-Bruno. À l'image de l'EHPAD André Léo, un atelier a été mené avec d'actuel-les habitant-es des Résidences autonomie et des membres du Conseil des aîné-es de Grenoble, afin de penser à quels besoins et attentes pourrait répondre un tiers-lieu au sein de cette future Résidence autonomie. Les habitant-es se sont majoritairement prononcé-es en faveur d'un tiers-lieu convivial, qui porte des actions autour de l'animation, de la vie sociale et de l'alimentation. Les réflexions se poursuivent avec les habitant-es du quartier, et un atelier participatif a été organisé au sein du futur lieu de vie le mois dernier.

Il est possible depuis plusieurs années déjà d'emmener son animal de compagnie dans les EHPAD et Résidences Autonomie du CCAS.

Kheira Capdepon, Adjointe aux Aîné-es, aux Aidant-es, à l'Inter-générationnel et à l'Inclusion numérique, déclare : *«La Ville de Grenoble et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) mènent une politique municipale ambitieuse, en direction des aîné-es et des aidant-es. Guidée par les valeurs de libre choix, de proximité, d'éducation populaire, de participation sociale et de prendre soin, elle accompagne à la fois les aîné-es en situation de fragilité, d'isolement ou de perte d'autonomie et les vieillesses plus ordinaires.*

L'hétérogénéité des modes de vie et des formes du vieillir, favorise l'émergence de questionnements nouveaux jusqu'ici peu pris en compte : précarités économiques, sociale et environnementale ; problématiques psychiatriques ; vieillissement des personnes en situation de handicap ; vieillissement des personnes âgées d'origine étrangère ; vieillissement déterritorialisé ; vieillissement de personnes ayant connu des parcours longs et complexes parfois à la rue ; vieillissement des personnes des communautés LGBTQ+. Cette importante diversification des modes du vieillir, vient légitimer le déploiement d'un accompagnement spécifique, capable de s'adapter aux particularités de chacun-e. Le vieillissement prendra une forme différente, selon les événements ou périodes de vie plus délicates auxquels les aîné-es ont pu être confrontés. À ce titre, il importe de ne pas reconduire des politiques publiques construites sur un vieillissement, plus homogène, représentatif d'un modèle de société antérieur.»

EN CHIFFRES

- **24 millions d'euros** : budget de la Ville et du CCAS affecté directement aux politiques en faveur des aînées grenoblois-es
- **1 million d'euros** : aide de la Ville à Actis pour la réhabilitation de l'EPAHD Saint-Bruno et sa transformation en résidence autonomie
- **444 places** d'accueil et hébergement/logement
- **750** bénéficiaires de la restauration à domicile (soit 140 000 repas par an)
- **3600** personnes accompagnées par le service social personnes âgées
- **82 000** interventions annuelles du service de soins infirmiers à domicile

La piétonisation du quartier Sainte-Claire, Notre-Dame et Antiquaires avance !

4-(35938) AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours - Travaux de réaménagement du secteur Sainte-Claire, Notre-Dame, Antiquaire, et des entrées du secteur Hauquelin, Vieux Temple et Très Cloîtres.

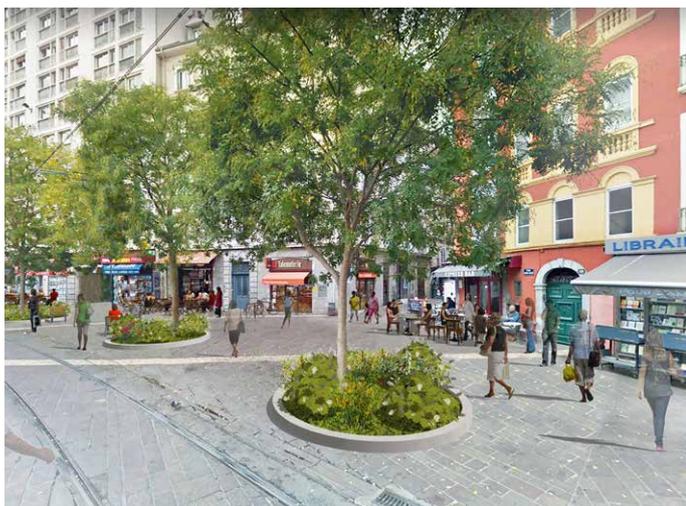
Après des piétonisations temporaires expérimentées dans le quartier Sainte-Claire, Notre-Dame et Antiquaires dès le printemps 2021, les places Sainte-Claire et Notre-Dame, les rues Président-Carnot, Jean-François Hache, Frédéric-Taulier, Bayard, de la Paix et Auguste-Gaché ont été piétonnisées. Des travaux ont démarré pour aménager ces nouveaux espaces. La première borne de contrôle d'accès de la zone est en cours d'installation pour une mise en service fin juin. Objectifs : valoriser le patrimoine existant, redonner une large place aux piétons, renforcer la végétalisation du site et préserver le sol en pierre naturelle porphyre incrusté de quelques lignes de pierres calcaires.

Les zones piétonnes aujourd'hui :

- Place Sainte-Claire
- Place Notre-Dame
- Rue Président-Carnot
- Rue Jean-François Hache
- Rue Frédéric-Taulier
- Rue Bayard
- Rue de la Paix
- Rue Auguste-Gaché

Les travaux d'aménagement prévus pour l'automne 2024 :

- Des fouilles archéologiques préalables à la création de fosses de plantation pour les nouveaux arbres.
- La végétalisation et le fleurissement des pieds d'arbres existants quand cela est possible.
- La plantation de 13 nouveaux arbres avec des pieds végétalisés lorsque les conditions le permettent.
- La création d'une grande jardinière sur la rue Jean-François Hache.
- La suppression du mobilier de voirie devenu inutile avec la piétonisation.
- La rénovation des revêtements lorsque cela est nécessaire.



- La mise en place de mobilier de confort : essentiellement des fauteuils et des cubes en pierre servant d'assises et de délimitation des zones piétonnes.
- Suite au refus de la Métropole d'installer les bornes de contrôle d'accès à la zone piétonne (relevant pourtant de sa compétence) la Ville a décidé de prendre en charge cet aménagement. La première borne est donc en cours d'installation au croisement de la rue de la République et de la place Sainte-Claire pour une mise en service fin juin. À compter de fin juin 2024, l'accès en véhicule sera donc limité aux seuls ayants droits disposant des autorisations d'accès. D'autres bornes seront installées prochainement rue de la Paix et rue Bayard.

Les ayants droits pouvant prétendre à un droit d'accès sont :

- Les personnes détentrices d'une carte CMI stationnement : toutes les zones, 24h/24, arrêt limité à 40 minutes ;
- Les commerçant-es : sur leur zone, 24h/24, arrêt limité à 20 minutes (1 fois toutes les 3 h) ;
- Les riverain-es avec garage : sur leur zone d'accès, 24h/24, sans droit d'arrêt sur la voie publique ;
- Les riverain-es sans garage : sur leur zone d'accès, du lundi au samedi de 18h à 13h40, les dimanches et jours fériés 24h/24, arrêt limité à 20 minutes ;
- Livreur-euses : tous les matins de 6h à 11h30 (sauf dimanches et jours fériés), arrêt limité à 20 minutes.

Alan Confesson, Adjoint aux Commerces, à l'Artisanat et à l'Économie locale, déclare : « *La piétonisation du centre-ville se poursuit, pour permettre à chacune et chacun de flâner et profiter des commerces et de la vitalité de proximité de notre ville dans un environnement apaisé et convivial, où le piéton et les mobilités douces occupent une place centrale. Avec un taux de vacances commerciales très bas, la politique d'apaisement du centre-ville, avec des parkings en ouvrage pour les automobilistes et un important réseau de transports en commun, permet à l'économie locale de se maintenir malgré la concurrence toujours plus forte des centres commerciaux et de l'e-commerce.* »

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, la Biodiversité, la Fraîcheur, la Végétalisation et aux Mobilités, ajoute : « *Piétonner le centre-ville nous permet également d'avoir plus d'espace pour embellir les espaces publics et adapter la ville au réchauffement climatique, en plantant des arbres, ou en retirant du bitume pour végétaliser. Moins de voitures, c'est également moins d'accidents, plus de sécurité pour les piétons et les cyclistes, et globalement un centre-ville apaisé.* »

Grenoble prend soin du vivant

5-(35564) ENVIRONNEMENT - Stratégie de végétalisation pour préserver et développer le patrimoine végétal

6-(35565) ENVIRONNEMENT - Stratégie biodiversité de la ville de Grenoble pour préserver les espaces naturels et urbains et accueillir la flore et la faune

Ces deux stratégies sont proposées conjointement autour du dénominateur commun qu'est le développement de la place de la nature en ville, et en lien avec d'autres politiques comme le Plan Municipal de Santé adopté en mars 2024.

► La stratégie de végétalisation à Grenoble

La végétation et la désimperméabilisation des sols en ville jouent un rôle crucial pour le vivant humain et non humain. Elles contribuent à :

- S'adapter aux effets du changement climatique, notamment en réduisant les fortes chaleurs en milieu urbain grâce à l'ombrage et au phénomène d'évapotranspiration,
- Protéger et restaurer la biodiversité,
- Créer des puits de carbone permettant d'atténuer le changement climatique,
- Proposer un cadre de vie favorable pour la santé physique et psychique des habitant-es,
- Améliorer la qualité de l'air en captant les poussières dont les particules fines.



© Alain FISHER, Ville de Grenoble

Néanmoins, la situation écologique et climatique évolue plus vite que la capacité de la flore et de la faune à s'adapter. De plus, les solutions fondées sur la nature s'inscrivent dans un temps long ; pour les arbres, il faut même plusieurs décennies avant de pouvoir bénéficier de tous leurs bienfaits. Il faut donc agir et vite, en protégeant, renforçant, végétalisant en ville de façon massive et réfléchie.

La stratégie de végétalisation de la Ville vient répondre à ces besoins. Elle est destinée à impulser un ensemble d'actions qui seront évaluées face à la nécessité de s'adapter continuellement aux évolutions du climat, à la construction de la ville, sa déminéralisation et afin de répondre aux attentes des usager-es en matière de santé, de bien-être et d'usages.

La protection et la densification du patrimoine végétal de la ville sont au coeur de la stratégie de végétalisation. Ainsi, des aménagements offrent de bonnes conditions de croissance : larges espaces de plantations, continuités des sols, accès à l'eau, etc.

La stratégie de végétalisation, définie pour la période 2020-2026, s'appuie sur un changement de paradigme, à savoir que le végétal doit devenir la porte d'entrée en matière de prescription pour tous les aménagements de la Ville.

Elle s'articule autour de 5 enjeux eux-mêmes déclinés en objectifs :

- **Connaître et protéger le patrimoine végétal :**

1. Identifier, connaître le patrimoine végétal
2. Mettre en place des protections réglementaires et accroître le nombre d'éléments patrimoniaux protégés
3. Étudier les opérations de constructions et d'aménagements privés et publics
4. Entretenir la santé des espaces boisés
5. Rédiger un règlement des parcs et jardins et l'actualiser

L'info en +

Environ 60 parcs et jardins, les berges de l'Isère et du Drac, deux cimetières végétalisés et le site naturel de la Bastille permettent aux habitant-es de trouver un espace vert proche de chez elles et eux.

- **Végétaliser, déminéraliser, relier**
 1. Planter des arbres
 2. Étendre les surfaces végétalisées
 3. Développer la ville nourricière
 4. Protéger et développer des sols vivants
- **Réintégrer le cycle de l'eau et protéger la ressource en eau**
 1. Infiltrer l'eau
 2. Réduire les consommations en eau
 3. Donner accès à l'eau et à la fraîcheur
 4. Réutiliser l'eau
- **Communiquer, échanger, conseiller, former, associer les publics**
 1. Associer les publics
 2. Créer un réseau d'échanges
 3. Conseiller, prescrire
 4. Définir des principes d'occupation dans les parcs
- **Adapter l'entretien des espaces verts aux évolutions du climat : protéger et amplifier la biodiversité, expérimenter des nouvelles pratiques de renaturation**
 1. Définir un plan d'action et une stratégie de biodiversité urbaine
 2. Diversifier les essences
 3. Planter des végétaux locaux et adaptés
 4. Favoriser la circulation et l'installation de la faune et de la flore
 5. Protéger et développer la vie du sol
 6. Intégrer la vie des espèces aquatiques végétales et animales
 7. Aménager et gérer les espaces de manière sobre pour réduire les coûts de gestion et l'impact carbone

Cette stratégie s'intègre à la démarche « Grenoble 2040 » qui propose un cadre commun pour penser les futurs et élaborer des trajectoires de transition à la hauteur des défis actuels et à venir.

Exemples d'actions relevant de cette stratégie :

- De nouveaux grands espaces de nature en ville : Parc Berty Albrecht, doublement du Parc de la prairie Mistral, square Barbara, végétalisation du parvis du Plateau (place des Mosaïques). D'autres sont en projet : extension du parc Flaubert, parc de l'Esplanade, projet de lac baignable et végétalisé au parc Jean Verlhac, nouveau parc à la place du parking vétuste situé rue Marcel Peretto, parking du Clos d'Or...
- D'autres opérations viennent aussi progressivement végétaliser tous les interstices minéraux de la ville : Végétalisation du parvis/parking du Lycée Louise Michel, devenu square Mahsa Amini ; végétalisation le long des voiries et des pistes cyclables ; plantation de bosquets boisés rue Anatole France et sur une ancienne route abandonnée le long de la rue Lucien Andrieux ; densification des arbres du Terrain Blanc...
- Végétalisation biodiversées des toitures et des façades du patrimoine municipal (Hôtel de Ville, Maison du Tourisme, Centre Communal Camille Claudel, Maison des Habitants du Centre-Ville, Centre Sportif Jean-Philippe Motte, Groupe Scolaire Joseph Vallier...).
- Transformation des cours (programme Coqueli' Cours) et des rues à proximité des écoles (projet Place(s) aux Enfants) : Il s'agit également d'une grande avancée dans l'apaisement, la déminéralisation et la végétalisation partout dans la ville. Les groupes scolaires Joseph Vallier, Clémenceau et Christophe Turc ont été les premiers déminéralisés. Les cours d'école couvrent 12 hectares et constituent un vrai levier d'action ainsi qu'un vecteur d'implication du public.
- Plateforme « Végétalise ta ville » et l'opération de don d'arbres organisée chaque année par la Ville. Intérêt du dispositif : boiser les surfaces privées, là où la collectivité ne peut pas directement planter, pour rafraîchir la ville et favoriser la biodiversité. L'année dernière, le nombre d'arbres donnés dépassait la barre symbolique des 1000 arbres distribués !

Le service s'est aussi dotée d'un nouveau cahier des charges de conception écologique et sobre des espaces verts à destination des maîtres d'ouvrages œuvrant pour la Ville de Grenoble, d'une stratégie de l'arbre qui comporte 11 actions de protection et de densification du patrimoine arboré, de dispositifs de végétalisation participative de l'espace public et de l'espace privé regroupés sous le programme « Végétalise ta Ville », d'une étude qui identifie les continuités vertes sur la commune qui va guider les pratiques d'aménagement pour les protéger et les renforcer.

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, la Biodiversité, la Fraîcheur, la Végétalisation et aux Mobilités, déclare : « *Massification et planification sont au cœur de la stratégie de végétalisation de la ville de Grenoble. Nous savons aujourd'hui que si nous souhaitons conserver une ville où l'on peut vivre décentement hiver comme été, nous devons multiplier le nombre d'arbres et de végétaux sur la commune. Ces « climatiseurs naturels » permettront d'affronter les 40 jours de canicules auxquels nous et nos enfants devront faire face d'ici 2050. La végétalisation est une véritable question de sécurité publique, qui doit être organisée de manière massive et méthodique dès maintenant. Nous nous y attelons à Grenoble depuis longtemps, et en particulier dans les espaces qui accueillent des enfants, comme les cours d'écoles et les rues à proximité de celles-ci. Nous rencontrons des résultats encourageant particulièrement dans certains quartiers, comme Flaubert, mais aussi avec des projets historiques tels que la « cité parc » de la Villeneuve ou la Caserne de Bonne, premier écoquartier de France. »*

► **La stratégie biodiversité à Grenoble**

La Ville mène de longue date des actions pour connaître, protéger voire restaurer la biodiversité, en s'appuyant sur ses compétences en matière de gestion des espaces verts, d'aménagement des espaces publics, d'urbanisation ou de gestion de son patrimoine bâti. En outre, la Ville cherche à sensibiliser les citoyen-nes dès leur plus jeune âge, avec des interventions depuis plus de 20 ans auprès des publics scolaires. Elle invite aussi le grand public à la redirection écologique, notamment à l'occasion de la Biennale des Villes en transition et de Grenoble Capitale Verte de l'Europe en 2022.

Grenoble, territoire dense, bénéficie d'une biodiversité riche grâce à la diversité de ses espaces, naturels ou urbains, et à sa proximité avec les sites naturels voisins notamment montagnards. Si le territoire peut offrir des refuges par rapport aux campagnes, il est aussi concerné par l'effondrement global de la biodiversité lié à l'étalement urbain, aux pollutions et aux canicules et sécheresses qui se multiplient.

© Auriane POILLET, Ville de Grenoble



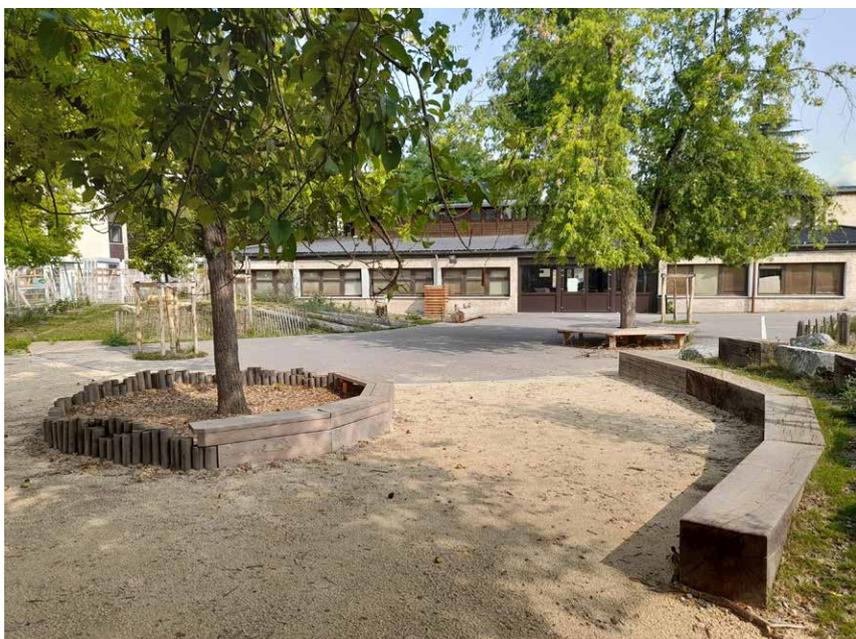
Afin de préserver et de reconquérir la faune et la flore, la Ville de Grenoble a mis en place un plan d'actions, structuré autour de 5 axes stratégiques. La stratégie, en place depuis 2020 et amplifiée pour les années à venir, vise à :

1. Préserver et entretenir : la priorité de la Ville est de préserver la végétation ou les sites existants dans le bâti, et de repenser l'entretien pour laisser la nature « respirer ».
2. Aménager et restaurer : pour pallier la perte d'habitats en milieu urbain, la Ville restaure voire recrée des milieux favorables à la biodiversité, comme les mares et les trames vertes lors des nouveaux aménagements.
3. Connaître et évaluer : la Ville suit l'évolution de la biodiversité et évalue ses pratiques de gestion ou de restauration de sites.
4. Valoriser le vivant et fédérer les habitant-es et les partenaires : sensibiliser les publics enfants et adultes pour changer les regards et conduire à une meilleure acceptation de la nature en ville, encourager les citoyen-nes à se mobiliser et travailler avec les partenaires, en vue d'une démarche globale à l'échelle du territoire.
5. Anticiper et adopter des moyens à la hauteur du monde de demain : s'engager dans une démarche prospective, s'assurer que les projets de la Ville préservent le vivant, et réconcilient l'humain et la nature.

Ce plan s'inscrit dans le cadre du Plan Biodiversité national adopté fin 2023.

Exemples d'actions mises en œuvre et à venir :

- Espaces verts : développement de surface en gestion naturelle et différenciée : plantation de végétaux locaux ; création d'habitats pour la faune (exemple : mares) ; labellisation de parcs en « Refuges LPO » ou de sites en EcoJardins ; plan de gestion des espaces naturels de la Bastille, avec en perspective, la volonté de créer un espace protégé à l'échelle intercommunale en intégrant les Monts Rachais et Jalla.
- Espace public urbanisé : désimperméabilisation et végétalisation des espaces minéraux ; afin de restaurer la trame noire, extinction des éclairages publics toute la nuit dans les parcs, ou système d'abaissement-détection sur les principaux cheminements.
- Bâtiments municipaux : végétalisation des toitures et des façades ; prise en compte des périodes de nidification lors des travaux d'isolation de bâtiments, comme lors de chantiers dans plusieurs écoles (Vallier, Trembles, Ferdinand Buisson) et gymnases (Jouhaux et Malherbe), et pour la rénovation de la tour Perret.
- Urbanisme : veille au respect des règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal lors de l'instruction des permis, sur la dissémination des espèces exotiques envahissantes dans les nouvelles constructions ; réduction du taux d'imperméabilisation des zones d'aménagement comme pour la ZAC Flaubert (70 % d'espaces perméables) ; appui sur la carte des continuités vertes pour prioriser les aménagements à venir en faveur de la biodiversité.
- Cours d'écoles et devant les écoles (Place(s) aux Enfants) : Désimperméabilisation et végétalisation.
- Éducation et Jeunesse : Élaboration de programmes visant à sensibiliser le jeune public avec des interventions dans le cadre scolaire et périscolaire, des classes dehors, des ateliers de sensibilisation dans le cadre du projet Coqueli'cours, des animations de la Maison des Collines et des centres de loisir.
- Muséum : Lieu ressource et témoin de l'évolution de la biodiversité des Alpes françaises, le Muséum propose



de nombreuses activités, notamment à destination des enfants et de la jeunesse, pour sensibiliser à la faune et la flore. Un nouveau projet scientifique et culturel visant à renouveler son parcours permanent et à faire du Muséum un lieu de référence sur les questions écologiques a par ailleurs été adopté en juillet 2022.

- CCAS : Dans les espaces verts des établissements comme les crèches et les EPHAD, déploiement des mêmes modalités d'entretien (gestion différenciée) que celles appliquées aux parcs et jardins de la Ville.

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, la Biodiversité, la Fraîcheur, la Végétalisation et aux Mobilités, déclare : « *Etroitement liée à la stratégie de végétalisation, la stratégie de préservation de la biodiversité doit permettre à la vie de pouvoir s'épanouir en ville. La biodiversité, les animaux mais aussi les insectes, les oiseaux, sont des habitant-es de nos villes qu'il faut prendre en compte et protéger. Sauvegarder des espaces plus naturels, en créant des continuités végétales entre eux ou en utilisant des méthodes raisonnées d'entretien des espaces verts permet à la biodiversité de s'épanouir. De nombreux lieux et événements permettent à chacune et chacun, à tout âge, de se sensibiliser et de se former à la préservation du vivant.* »

La Maison des associations devient la Maison de la vie associative et citoyenne !

30-(35787) LOCAUX ASSOCIATIFS - Changement de nom du bâtiment municipal «Maison des associations» pour «Maison de la vie associative et citoyenne».

31-(35530) LOCAUX ASSOCIATIFS - Actualisation du Règlement intérieur de la Maison de la Vie associative et citoyenne 6 rue Berthe de Boissieux

L'actuelle Maison des associations fait évoluer son périmètre d'action et intègre désormais la vie citoyenne. Elle devient ainsi la « Maison de la vie associative et citoyenne », pensée comme un lieu totem de l'engagement et de la participation.

Ce lieu ressource pour les associations, avec un accueil, une offre de service destinée à soutenir les associations et à répondre à leurs besoins, s'ouvre désormais, à tous les citoyen-nes engagé-es, pour devenir le lieu d'accueil et d'accompagnement des associations et des initiatives citoyennes.

Plusieurs chantiers participent à la transformation du lieu :

- L'ouverture de l'équipement vers de nouveaux usages avec un élargissement de l'offre de service, l'actualisation du règlement intérieur de la Maison des associations (extension des horaires d'ouverture, mise à jour de la tarification et des conventions-cadre de mise à disposition des ressources du bâtiment) ;
- Les expérimentations en cours pour réaménager les locaux afin de correspondre aux besoins exprimés par les usager-es consulté-es dans le cadre de la démarche initiée par la Ville pour imaginer la maison de demain : création d'un espace expérimental de coworking au 3^{ème} étage, ouverture d'un espace alcove au 1^{er} étage à proximité du cyber-espace, expérimentation de l'usage d'une partie de la cour intérieure.

Annabelle Bretton, Adjointe à l'Éducation populaire, la Jeunesse, la Vie associative et la Démocratie participative, déclare : « *Nous nous sommes donnés pour objectif de renforcer l'engagement citoyen et la vie associative. Pour accompagner cette dynamique, il est essentiel de faire évoluer et renforcer le rôle de la Maison des associations, transformée en une « Maison de la vie associative et citoyenne » et un lieu totem de l'engagement et de la participation citoyenne. Au croisement de la démocratie locale et de la vie associative, le projet Volontaires de Grenoble vise à développer et renforcer le pouvoir d'agir, donner de la visibilité à l'engagement citoyen et lancer une nouvelle dynamique citoyenne.* »

Hébergement des personnes à la rue : la Ville met à disposition un nouveau bâtiment

54-(35814) PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition gratuite de la maison située, 8 rue Honoré de Balzac entre la Ville de Grenoble et le Centre communal d'action sociale de Grenoble

Depuis 2022, la Ville et son CCAS ont ouvert 3 LHAPS, Lieux d'Habitat Partagés Structurés sur l'Essai. Ces lieux s'inscrivent dans le cadre de la démarche initiée dès 2018 de mise à disposition de bâtiments vides pour l'hébergement de personnes à la rue. Le LHAPSE articule la mise à disposition d'un lieu de vie partagé et un accompagnement social soutenu et individualisé. En plus des 16 places réparties dans les 3 lieux, la Ville va mettre à disposition de son CCAS un 4^{ème} bâtiment : une maison située au 8 rue Honoré de Balzac.

Pierre Mériaux, Adjoint au Personnel et au dialogue social, à l'Immobilier municipal, et à la Stratégie numérique, déclare : « *Alors que le nombre de personnes sans-abris explose, nous réaffirmons à Grenoble qu'un toit c'est un droit. La Ville met à disposition quand c'est possible de l'immobilier municipal pour accueillir des personnes dans le besoin. Appartements d'instituteurs, urbanisme transitoire, mise à disposition de bâtiments... Des leviers existent et nécessitent le plein engagement de nos partenaires, notamment de l'État dont c'est la compétence, pour respecter ce droit fondamental.* »

Rues Joseph Bouchayer et André Rivoire : lancement de travaux d'aménagement

63-(35656) AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours - Projet d'urbanisme diffus rues Joseph Bouchayer et André Rivoire.

Les rues Joseph Bouchayer, André Rivoire et le carrefour entre ces deux rues vont faire l'objet de travaux d'aménagement. Au programme : rénovation de la chaussée et des trottoirs, désimperméabilisation des stationnements, création d'un nouveau réseau pour l'éclairage public, réalisation de massifs bétons pour les candélabres et plantation d'arbres et de couvres-sols. Dans un souci de cohérence des aménagements, Grenoble Alpes Métropole est désignée maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux. Coût prévisionnel de l'opération : 404 170 € TTC dont 120 155€ financé par la Ville.

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, la Biodiversité, la Fraîcheur, la Végétalisation et aux Mobilités, déclare : « *Face au changement climatique, nous continuons d'aménager la ville et ses espaces publics. Partout où nous le pouvons, nous trouvons des solutions adaptées pour rafraîchir la ville, déminéraliser, végétaliser... C'est le sens des travaux qui démarreront prochainement sur les rues Joseph Bouchayer et André Rivoire.* »



La Maison des collines devient un Refuge LPO

64-(35635) ENVIRONNEMENT - Convention entre la ville de Grenoble et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) Auvergne-Rhône-Alpes : création d'un Refuge LPO à la Maison des Collines.

Après les parcs Marliave et Flauvert en 2023, la Maison des collines devient elle aussi un refuge LPO. La Ville a engagé une démarche de protection et de valorisation de la biodiversité sur son territoire. À ce titre, elle mène des actions en partenariat avec la LPO, association de protection de la biodiversité, pour aider au maintien et au développement de la nature (faune, flore, paysage) dans ses espaces verts.

Un site favorable à la biodiversité

- Une forêt composée de grands arbres et de zones arbustives offrant un habitat pour une large game d'espèces
- Deux mares représentant plus de 250m² de zone humide
- Des pelouses dont les 2/3 sont en zone naturelle, constituée d'herbes hautes et de fleurs sauvages gérées par une fauche tardive
- Compostage de l'ensemble des déchets organiques du site
- Absence de pollution lumineuse sur le site
- Des sols désimperméabilisés (excepté le pourtour du bâti)

> D'après Faune Isère le site accueille une quinzaine d'espèces d'oiseaux, 6 espèces d'odonates et 3 d'amphibiens.

Une action en faveur de la biodiversité

D'une surface de 7,5 hectares, la Maison des collines, intégrée à la trame verte et bleue de la métropole accueille et protège sa biodiversité :

- 2019 : restauration de la mare pédagogique
- 2020 : création d'une seconde mare refuge
- installation de nichoirs et de mangeoires
- création de micro-habitats pour la faune : hôtel à insectes, haies sèches, tas de bois et mise en défens de certains espaces forestiers contre les dégradations liées au piétinement.

Chaque année , près de 150 classes élémentaires et maternelles et plus de 100 enfants en centre de loisirs viennent à la Maison des collines pour des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

De nouveaux aménagements à venir

Dans le cadre de la convention Refuge, de nouveaux aménagements sont proposés : pose de nichoirs à passereaux et de gîtes à chauve-souris, création d'hibernaculum, plantation de haies ou d'arbres isolés en végétal local dans les parcs de pâturages, entretien des mares etc, afin d'améliorer la capacité d'accueil du site pour la faune sauvage, tout en préservant ses usages (accueil d'enfants, ferme pédagogique).

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, la Biodiversité, la Fraîcheur, la Végétalisation et aux Mobilités, déclare : « *Nous sommes heureux-ses de la création de ce nouveau Refuge LPO à la Maison des collines, qui reconnaît notre action en faveur de la biodiversité et nous encourage à poursuivre nos efforts sur ce site. Protection des mares du site, de sa végétation, de ses animaux, de ses insectes et sensibilisation des enfants à la biodiversité... toutes ces actions contribuent à la stratégie de préservation de la biodiversité de la Ville, entériné au conseil municipal de mai.* »

Un nouveau chatipi dans le quartier Mistral

70-(35782) CONDITION ANIMALE - Gestion des animaux dans l'espace public - Stérilisation, soin et suivi sanitaire des chats errants - Partenariat avec One Voice et Cosa Animalia pour la mise en place et la gestion des Espaces Chatipis à Grenoble

Après l'installation d'un premier Chatipi, lieu de vie pour chats errants, au pieds de la Bastille à l'hiver 2022-2023, un second Chatipi va voir le jour rue Anatole France à Mistral. Objectif du dispositif : Offrir un refuge aux chats errants et, une fois stérilisés et identifiés par puçage, leur donner le statut de « chats libres ». Ce statut protège les animaux vivant en liberté de manière semi-domestique. Le nourrissage et la stérilisation de ces chats permet de réduire considérablement leur souffrance face aux difficultés de leur survie en milieu urbain. prédation sur la faune sauvage.

Ce projet est rendu possible grâce à la collaboration de la Ville et des associations « One Voice » et « Cosa Animalia » :

- La Ville de Grenoble met à disposition le lieu, réalise les travaux d'aménagements autour du chatipi (dalle en béton, plantation d'arbres) et s'occupe de la gestion et de l'entretien du site.
- One Voice, qui lutte au niveau national contre l'errance féline des chats, anime depuis 2013 un programme d'implantation de Chatipis, fournis l'abri en bois servant de refuge pour les chats.
- Cosa Animalia assure le bon fonctionnement du refuge, la stérilisation, l'identification, les soins et le nourrissage des chats.

Sandra Krief, Adjointe au Secteur 4 et à la Condition animale, déclare : « *Parce que la souffrance des chats sans-abris est grande et que leur nombre ne cesse de croître, les Chatipis représentent une réponse simple, concrète et efficace, intégrée à la campagne globale de la Ville de Grenoble contre l'errance et la détresse féline. Ces refuges sont plus que nécessaires. L'errance, ce sont des chats dans la rue, en proie à la faim, la soif, aux maladies, aux intempéries et à la violence. Par ailleurs, ces Chatipis permettent aussi de les identifier et de les stériliser pour limiter leur population et leur souffrance dans les conditions difficiles que représente le milieu urbain. Selon une étude du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, un couple de chats génère au bout de 4 ans 20 736 chats. Il est de notre devoir, en lien avec les associations locales, de responsabiliser chacun et chacune à la question de la stérilisation. La seule solution éthique et efficace.* »

Grenoble, Territoire Zéro Non-recours !

54-(35814) PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition gratuite de la maison située, 8 rue Honoré de Balzac entre la Ville de Grenoble et le Centre communal d'action sociale de Grenoble

Dans le cadre de la lutte contre le non-recours, la Ville de Grenoble et le CCAS lancent une expérimentation pour l'accès aux droits : «Territoire Zéro Non-recours».

Objectifs :

- 1) Redynamiser le travail transversal avec les institutions pourvoyeuses de droits
- 2) Renforcer l'accès aux droits pour les publics domiciliés au CCAS
- 3) Développer l'aller-vers pour un meilleur repérage du non-recours

Cette expérimentation s'adresse en particulier aux habitant-es domiciliés au CCAS sans référent social et aux habitant-es du secteur 6.

Le dispositif s'appuie sur les équipes de la Caravane des Droits, le service domiciliation du CCAS, les Maisons des Habitant-es (écrivaine publique, médiatrice en santé, conseillère numérique) et les acteurs de proximité du secteur 6 (associations, écoles, professionnel-les de santé) et des habitant-es «éclairés» qui participent à la construction du projet.

Nicolas Kada, Adjoint à la Coordination de l'action sociale et Vice-président du CCAS, déclare : « *En France, près d'une personne sur trois ne demande pas les aides auxquelles elle a pourtant droit. Une des causes du non-recours est la méconnaissance des différents dispositifs existants. C'est le rôle des pouvoirs publics d'informer les personnes sur ces dispositifs centraux pour la lutte contre les inégalités. A Grenoble, nous misons sur le «zéro non-recours» : chacun-e doit recevoir l'information et avoir les moyens de demander les aides auxquels ils et elles ont droit.* »